



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
des Hautes-Pyrénées**



Logiciel SIG
de gestion et maintenance
de l'Eclairage Public

Manuel Utilisateur

**Déclaration et consultation
de pannes**

Sommaire

1. Conditions préalables d'accès au Site Internet	3
2. Accès au Site Internet	3
3. Consultation de la cartographie	4
3.1. Zoom / Déplacement.....	4
3.2. Recherche.....	5
3.3. Information sur les objets affichés	6
4. Déclaration d'une panne	7
4.1. Sélection des objets en panne	7
4.2. Saisie de la fiche de signalement	8
4.3. Suivi de dépannage	9
5. Affichage des informations de la carte.	10
6. Déconnexion	11

1. Conditions préalables d'accès au Site Internet

L'accès à GEO.Lux nécessite :

- un navigateur internet récent **Windows Internet Explorer** (version 10 ou supérieure recommandée), **Mozilla** ou **Firefox** (quelle que soit la version).

2. Accès au Site Internet

Pour accéder au Site Internet, saisissez l'adresse suivante : <http://sde65.sig-online.fr>



Saisissez vos **identifiant** et **mot de passe** fournis par le SDE 65.



Après validation des identifiants, l'accès à GEO Lite vous est proposé.

Sélectionnez **Déclaration des pannes Réserve aux collectivités** pour accéder à l'interface simple et rapide.

Automatiquement vous êtes redirigé sur la carte de votre commune centrée dans une nouvelle fenêtre de navigation.



Cette interface est conçue pour :

- consulter librement le patrimoine réseau de votre collectivité,
- déclarer une panne sur un élément d'éclairage public,
- consulter le suivi des interventions.

3. Consultation de la cartographie

3.1. Zoom / Déplacement

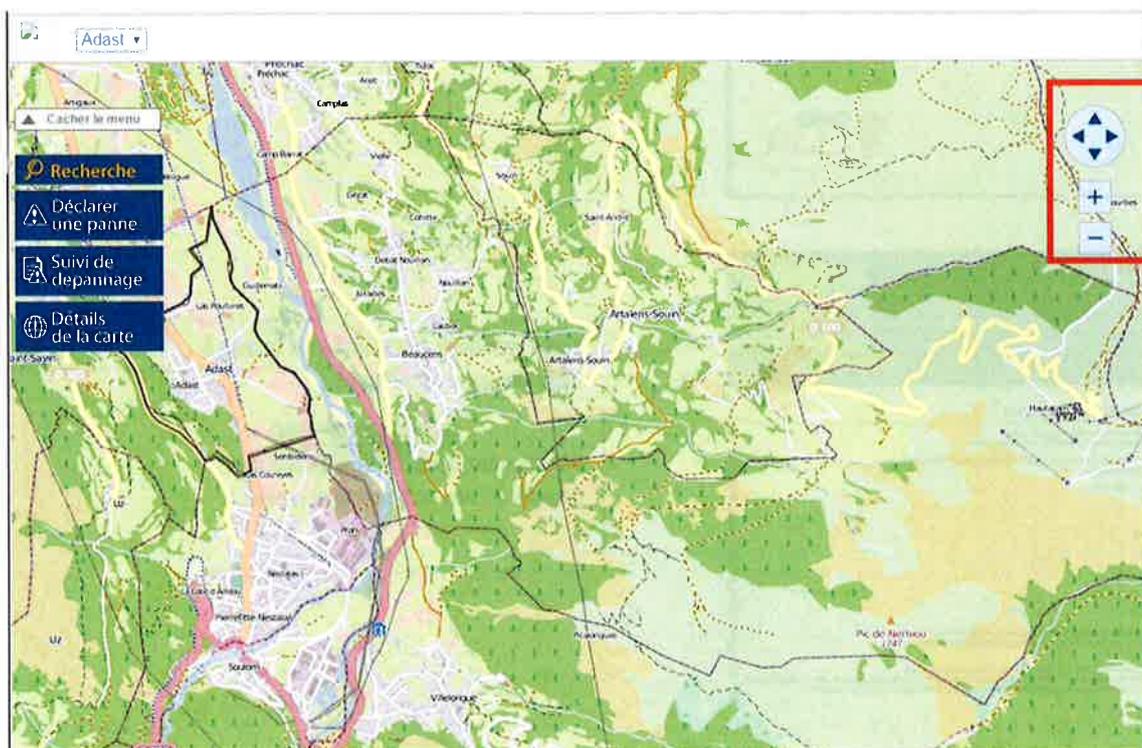
Pour zoomer sur la carte, vous pouvez :

- soit utiliser la molette de votre souris,
- soit utiliser les boutons   présents en haut à droite de la carte.

⇒ Procéder ainsi jusqu'à un affichage correct des réseaux.

Pour vous déplacer sur la carte, vous pouvez :

- soit maintenir le clic gauche de votre souris, puis vous déplacer,
- soit utiliser le bouton  présent en haut à droite de la carte.

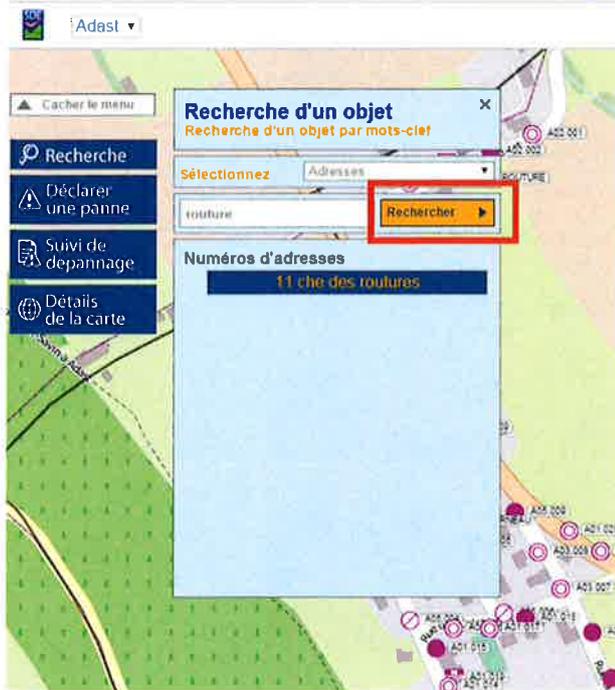


3.2. Recherche

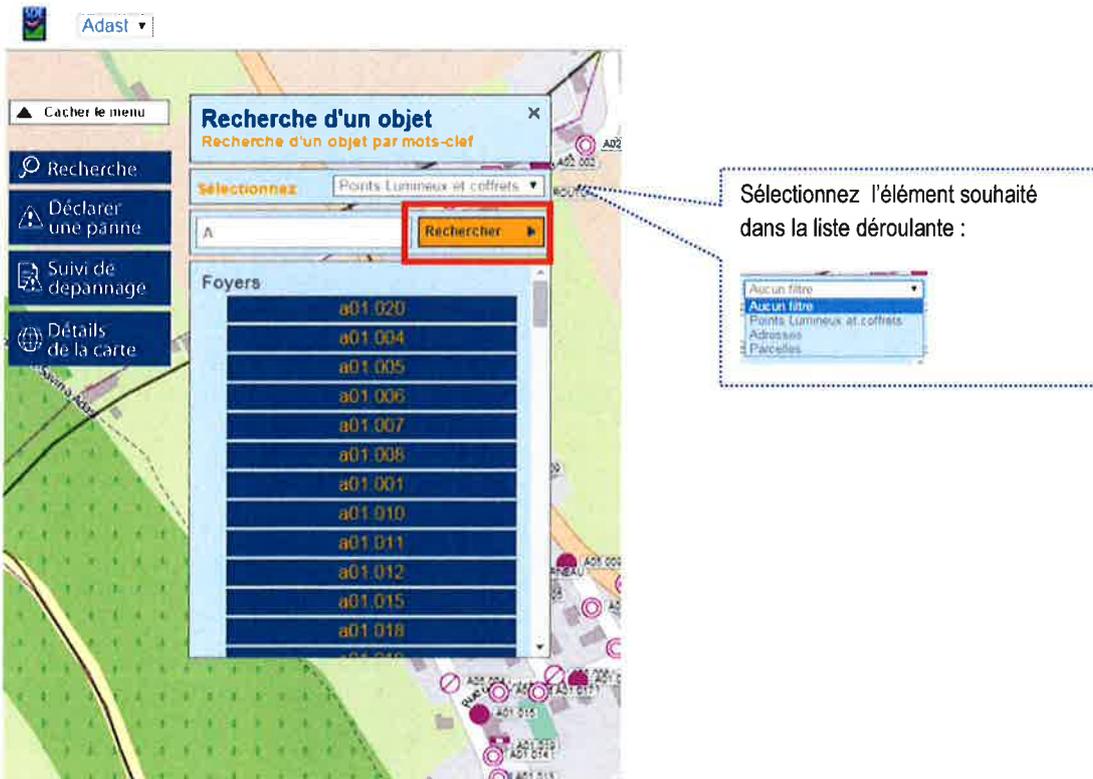
Vous pouvez **rechercher un objet** ou une adresse via le mode recherche : Recherche

Le mode est paramétré par défaut sur la recherche d'adresse.

Saisir un ou plusieurs mot(s) clef(s) puis cliquer sur Recherche

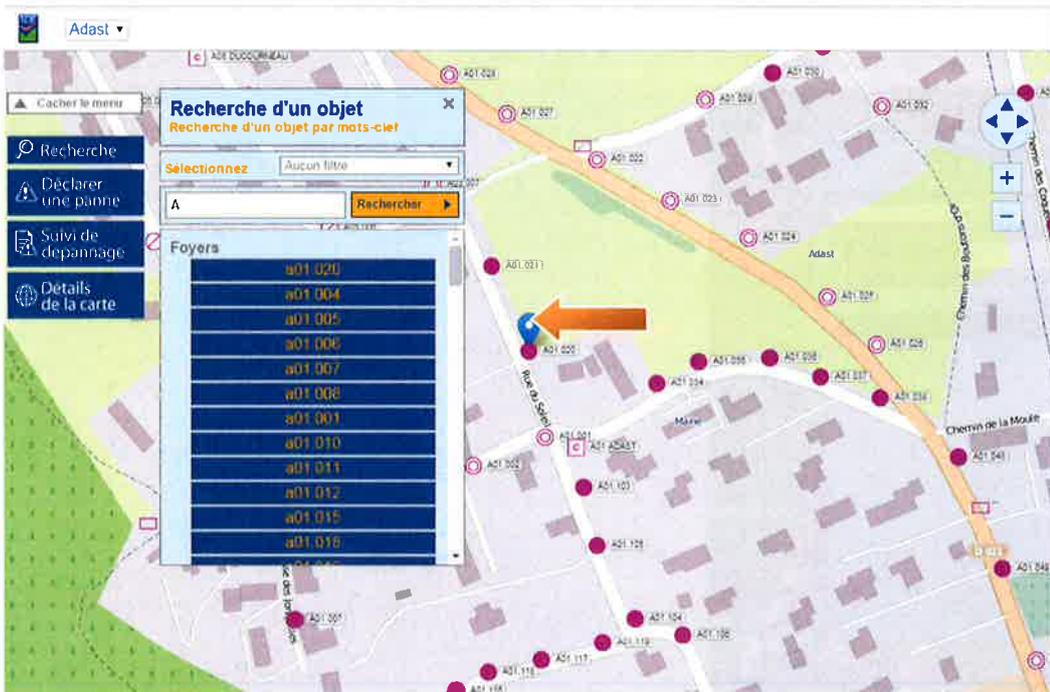


Vous pouvez cependant avec le menu déroulant effectuer **une recherche sur d'autres éléments** :



Une **liste de propositions** est affichée.

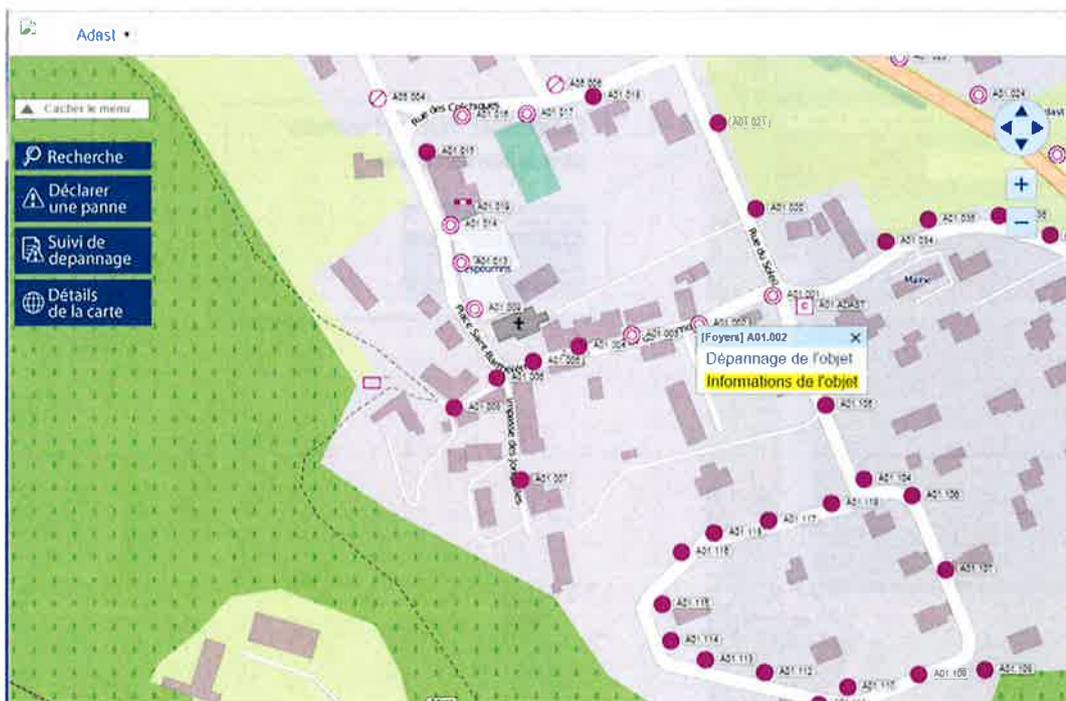
Sélectionnez l'objet listé : la carte se positionne automatiquement sur l'adresse ou l'objet désigné.

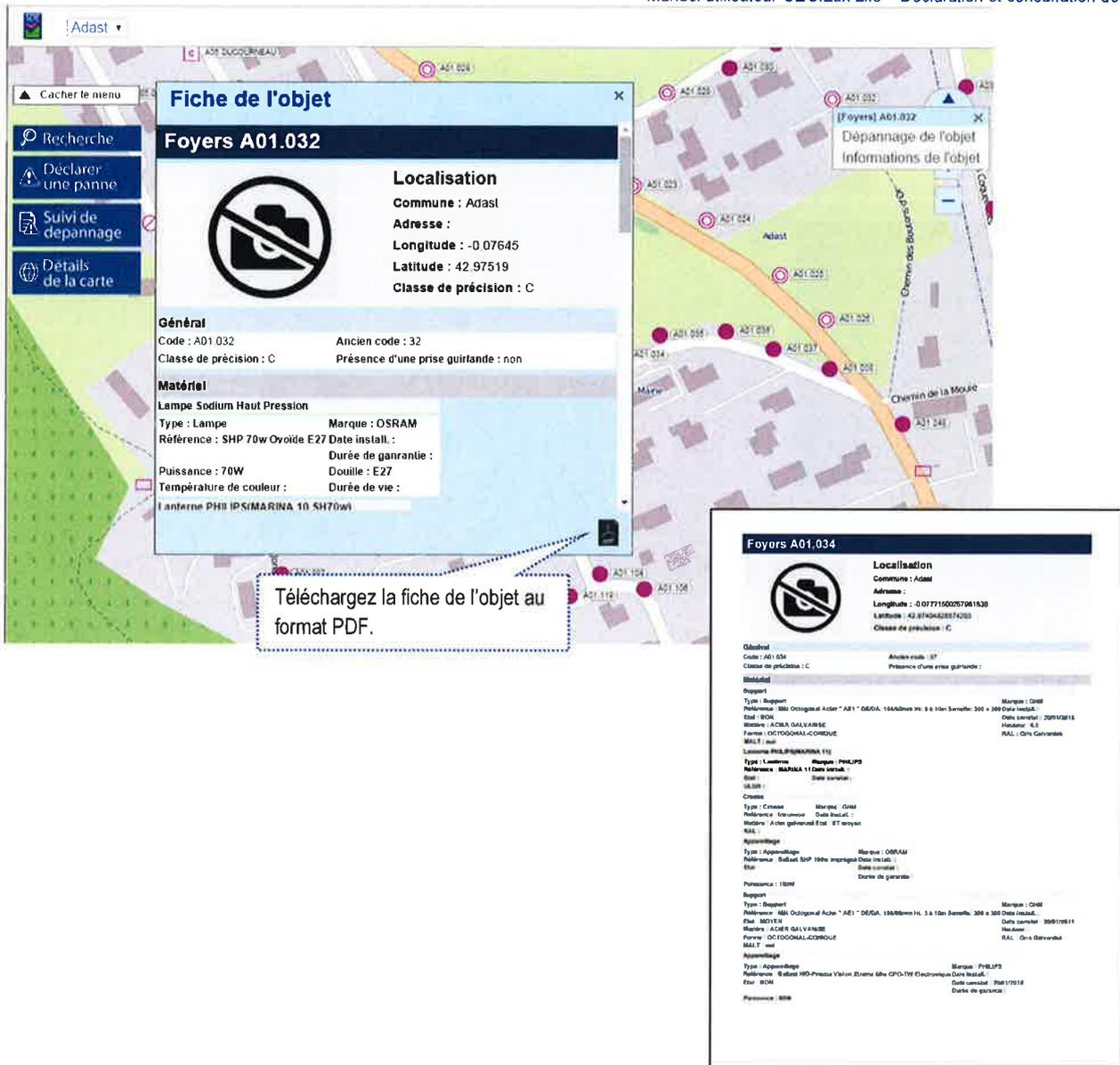


3.3. Information sur les objets affichés

Vous pouvez obtenir des **informations sur les objets** affichés sur la carte en positionnant le curseur de la souris sur un élément. Une info-bulle indique la catégorie de l'objet et son appellation.

En cliquant sur ce même élément, vous pouvez visualiser la fiche d'information complète en cliquant sur « Informations de l'objet ».





4. Déclaration d'une panne

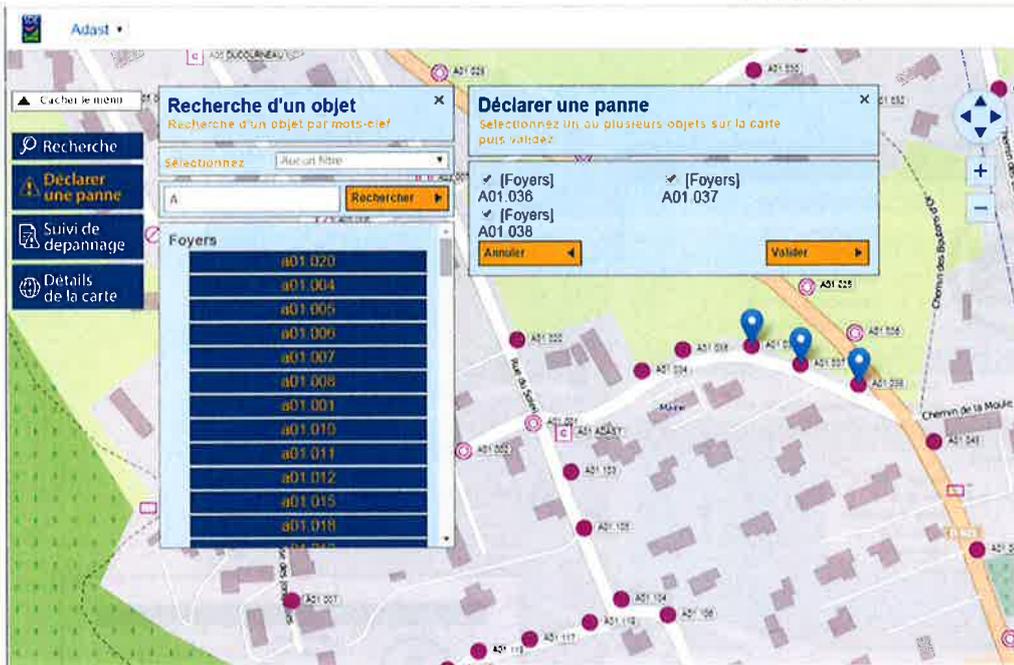
4.1. Sélection des objets en panne

Pour signaler (déclarer) une panne sur un objet réseau, cliquer sur « **Déclarer une panne** ».

Cliquer ensuite sur les objets dont le SDE65 assure la maintenance pour les sélectionner. Lorsqu'un objet est sélectionné, son matricule est ajouté à la liste des objets à dépanner et le symbole  apparaît sur la carte.

Pour passer à la fiche de signalement, cliquer sur le bouton « VALIDER ».





4.2. Saisie de la fiche de signalement

Saisir les informations de la fiche de signalement puis cliquer sur .

Il est impératif de renseigner les champs suivis d'une « * ».

Après validation, une confirmation de l'enregistrement s'affiche. Vous pouvez fermer la fiche de signalement en cliquant sur la « x » en haut à droite de la fiche.

Sur la cartographie, les éléments à dépanner sont

surlignés avec le symbole .

The 'Fiche de Signalement' form contains the following fields:

- Objet(s) concerné(s): A03.004 - A03.005 - A03.006
- Détails du signalement
- Niveau d'urgence*: 2 - Candélabre accidenté - A
- Signalement effectué par: Agent communal
- Contact*: [Empty text field]
- Téléphone*: [Empty text field]
- Description de la panne
- Type de panne*: Point lumineux éteint
- Cause de la panne: Cause indéfinie
- Description de la panne: [Empty text field]
- Valider button

Après validation, un message d'alerte est automatiquement transmis au service entretien du SDE65 de façon à déclencher l'intervention de dépannage. Dès que cette intervention est planifiée, un message électronique est transmis à votre adresse communale.

Après intervention, le service entretien clôturera la déclaration de panne en détaillant dans l'application tous les travaux effectués. A ce stade, un nouveau message électronique est transmis à votre adresse communale pour vous informer de la clôture de l'intervention.

4.3. Suivi de dépannage

Pour accéder aux signalements que vous avez déjà effectués, sélectionnez



Suivi de dépannage

Code dossier	Objets	Date	Status	Echeance	Rue
EP001-15-2	A01_026 A01_025	16-04-2015	En cours	Pas d'objet lié : délai non calculable	

Vous pouvez retrouver un dossier de dépannage en tapant le n° de dossier ou en cherchant une appellation de point lumineux ou de coffret de commande dans la colonne « Objets » ou en effectuant un tri par date ou par statut.

Cliquer sur le dossier afin de consulter les détails du dépannage.

Fiche de suivi

Dossier : EP001-15-2 / Signalements SIG001-15-2

Localisation
Commune : Adast
Adresse :

Détails du signalement
Code du signalement : SIG001-15-2 Etat : Nouveau
Date de signalement : 16-04-2015 Heure du signalement : 2015-04-16 14:20:39
Label niveau d'urgence : Niveau d'urgence : 1 - Normal
Signalement effectué par : Agent communal Contact : TEST
Téléphone : 00000000990

Description de la panne
Type de panne : Autre Cause de la panne : Accident
Description de la panne :

Téléchargez la fiche de signalement au format PDF.

Les objets en cours de dépannage sont indiqués sur la carte avec le symbole



5. Affichage des informations de la carte.

Vous pouvez à tout moment **modifier l'affichage** sur la carte en choisissant de faire apparaître certains éléments de fond de plan.

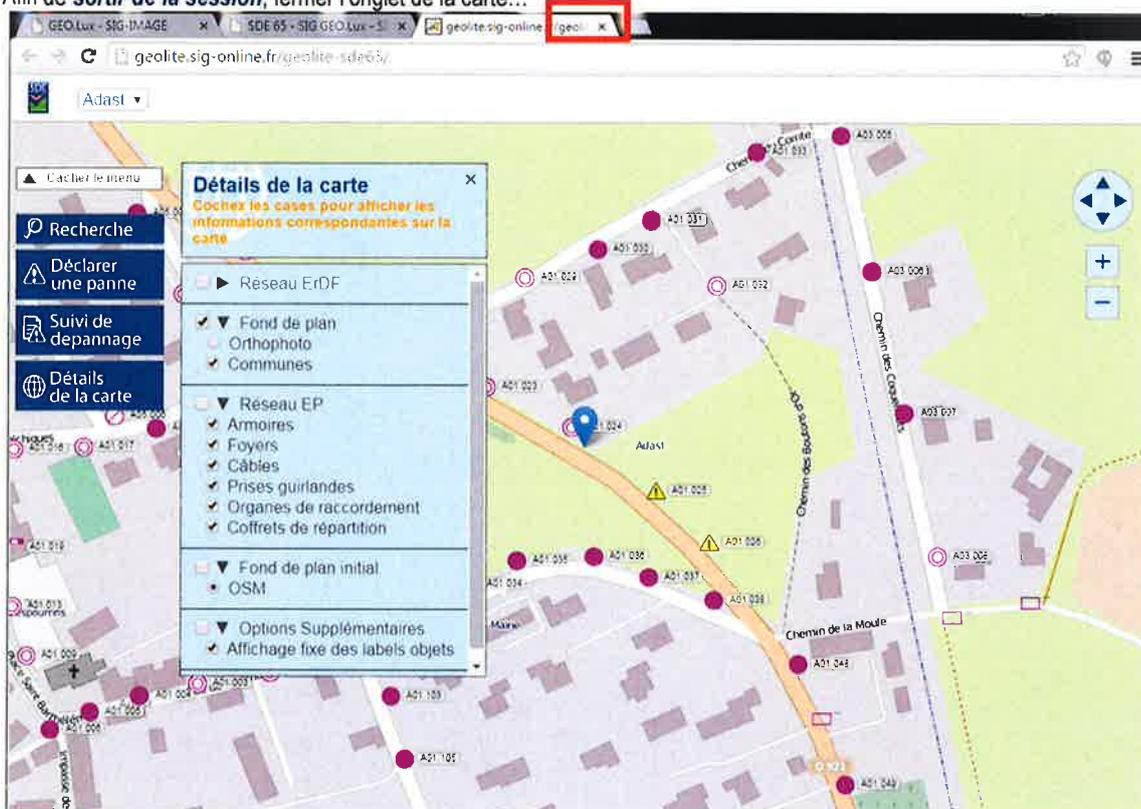
Pour accéder aux détails de la carte, sélectionnez .

Vous pouvez, lorsque la zone est localisée, obtenir une vue de photographie aérienne en cochant la case « Orthophoto » et activer les réseaux ERDF en cochant la case correspondante.



6. Déconnexion

Afin de **sortir de la session**, fermer l'onglet de la carte...



... puis **se déconnecter**.



EXPLOITATION ET ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Syndicat a la charge de l'exploitation et de la maintenance de ses réseaux d'éclairage public. L'entretien en régie ce patrimoine – ce service est facturé aux communes aux tarifs suivants (valeurs 2013) :

- Communes rurales ou communes urbaines reversant la taxe sur l'électricité : 10,00 euros forfaitaire par point lumineux
- Communes urbaines : 12,50 euros forfaitaire par point lumineux

Ce montant correspond à environ 50 % du coût réel de maintenance. Ce service comprend :

- La visite systématique des installations :

Nombre de points lumineux	Périodicité des visites
jusqu'à 25 points	annuelle
de 26 à 45 points	semestrielle
de 46 à 149 points	trimestrielle
de 150 à 400 points	bimestrielle
plus de 400 points	mensuelle

